

ARRETE n° 2026-0103

Portant sur la nomination du Responsable de SSI : Sécurité des
Systèmes d'Information, de la mention Ingénierie des Systèmes Complexes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

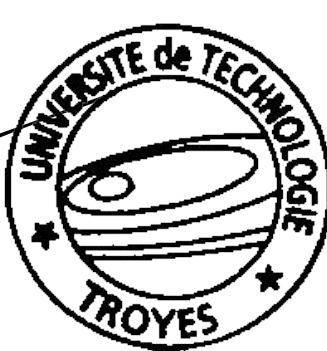
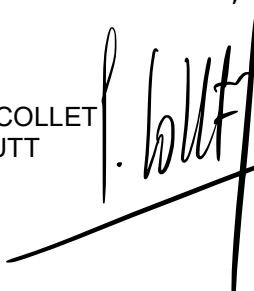
Monsieur Alain CORPEL, enseignant chercheur, est nommé Responsable de SSI : Sécurité des Systèmes d'Information, de la mention Ingénierie des Systèmes Complexes à compter du 13 février 2026 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 12 février 2030.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité de Parcours de Master » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 19 février 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressé
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr